

Taux de renouvellement des exploitations

Description

Le taux de renouvellement des exploitations agricoles correspond au rapport annuel entre le nombre d'installations et celui des départs à la retraite dans les exploitations agricoles, exprimé en pourcentage.

Nombre d'installations / Nombre de départs à la retraite x 100.

Contexte / Analyse

Lors de la rédaction de la charte, on estimait ce taux à une installation pour 3 départs. En 2011, les chiffres donnés par la MSA pour le territoire du PNRCMO sont de 26 installations pour 45 départs à la retraite, soit un taux de renouvellement de 58 % environ. L'objectif de tendre vers un taux de renouvellement d'une installation pour 2 départs semble être atteint mais force est de constater que les résultats varient d'une année à l'autre. Ces derniers chiffres s'expliquent également par une forte proportion d'exploitants qui sont partis à la retraite dans les années précédentes (en raison de changements effectifs ou prévus sur les âges de la retraite/préretraite). Ceci a eu pour incidence un chiffre moindre de départs en retraite à partir de 2011.

Limites d'interprétation

On ne s'intéresse ici qu'à la création ou à l'arrêt d'une exploitation agricole sans distinction du type d'activité (maraîchage, élevage, etc...)

Résultats

Source : MSA 2011

Assurer une installation nouvelle pour deux départs
d'exploitants agricoles.

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site de la DRAAF Nord-Pas de Calais](#)

Fiche mise à jour le : 9 juillet 2015